

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Commune de POULANGY

-

Mairie, rue de la Population

52800 POULANGY

Tél: 03 25 31 61 86

RÉNOVATION ET EXTENSION D'UNE SALLE DES FÊTES À POULANGY 52800

Date et heure limites de réception des offres

MARDI 15 MARS 2011 à 12 Heures 00

Règlement de la Consultation

Règlement de la Consultation

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 – NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 – DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS	4
3.1 – MAITRISE D'OEUVRE	4
3.2 – ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	4
3.3 – CONTROLE TECHNIQUE	4
3.4 – SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	4
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	6
5.2 - VARIANTES	7
5.3 – USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	7
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	7
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	8
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	8
7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	8
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	9
8.2 – DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	9

Règlement de la Consultation

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

La rénovation et l'extension d'une salle des fêtes à POULANGY 52800

Lieu d'exécution : Rue Mai Jacquinot

1.2 - Etendue de la consultation

Cette consultation est une procédure ouverte et soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.
Les travaux sont répartis en 9 lots, à savoir :

- 1 – VRD**
- 2 – DEMOLITION GROS ŒUVRE**
- 3 – CHARPENTE COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE**
- 4 – MENUISERIES EXTERIEURES / INTERIEURES BOIS**
- 5 – PLATRERIE ISOLATION FAUX-PLAFONDS**
- 6 – REVETEMENTS DE SOLS ET MURAU**
- 7 – ELECTRICITE CHAUFFAGE VENTILATION**
- 8 – PLOMBERIE, SANITAIRE**
- 9 – PEINTURE**

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors du dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de le pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements

1.5 – Nomenclature communautaire

Sans objet

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'article 3 de l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2.1 - Variantes

variantes autorisées.

2.2.2 - Options

Chaque candidat devra faire une proposition pour chacune des options suivantes :
Options définies au CCTP

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), du marché, seront payées dans un délai de 35 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des Marchés Publics

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des Marchés Publics

Article 3: Les intervenants

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

3.1 – Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

Franck BESCH Architecte
Rue de Bourgogne
52260 MARAC
Tél/Fax : 03.25.84.92.54
Courriel : fbesch@wanadoo.fr

La mission de maîtrise d'œuvre est une mission de base

3.2 – Ordonnancement, Pilotage et coordination du chantier

Sans objet

3.3 – Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du CCAP

3.4 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relève du niveau III de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

3.4.1 – Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonateur S.P.S., un plan particulier de sécurité et de protection de la santé simplifié.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- La décomposition du prix global forfaitaire
- Les plans projets
- L'étude de sol

Le dossier de consultation des entreprises sur support papier, sera remis gratuitement à chaque candidat

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (Lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr . Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L. 5212-1 à 4 du Code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banque ou de preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyen annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

le projet de marché comprenant :

- **L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché**
- **Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé**
- **La décomposition du prix global forfaitaire (toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant pour chaque nature d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant)**
- **Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé**

Le dossier sera transmis au moyen d'un plis contenant les pièces de la candidature et de l'offre

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2 - Variantes

variantes autorisées.

5.3 – Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet

Article 6 : Jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenants pour la sélection des candidatures sont :

Garantie et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivantes :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- Prix des prestations	60
2-Valeur technique	40

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre du candidat, il ne sera tenu compte que des montant corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le présent marché pourra faire l'objet de négociation avec les candidats dans le respect de l'application des principes du Code des marchés publics.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46.1 et 46.2 du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u> RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES A POULANGY 52800</p> <p>NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli doit contenir une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par plis recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Commune de POULANGY
Mairie, rue de la Population
52800 POULANGY

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

7.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

Article 7 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignements administratifs ou techniques :

Commune de Poulangy
Mairie, rue de la Population
52800 POULANGY

Besch Franck Architecte
15, rue de Bourgogne
52260 MARAC

Une réponse sera alors adressée, par écrit, en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

8.2 – Documents complémentaires

Sans objet

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

La visite du bâtiment est obligatoire. Le candidat prendra rendez-vous auprès des services de la Mairie, rue de la Population pour une visite des lieux et du bâtiment. Une attestation de visite sera délivrée au candidat et une copie de celle-ci devra être jointe à l'offre.